

Autrement dit, on laisse entendre que les grandes compagnies sont moins influencées par la concurrence et qu'elles jouent un rôle de premier plan dans l'inflation. Le premier ministre nous dirait-il si le sous-ministre exprimait l'avis du gouvernement dans sa déclaration?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je pense que le député peut tirer certaines conclusions du fait que ces lignes directrices s'appliquent précisément aux grandes sociétés. La déclaration du sous-ministre de la Consommation et des Corporations semble donc valable et notre ligne de conduite particulière en l'occurrence en tient évidemment compte.

M. Leggatt: Voici ma question supplémentaire. Comme la commission royale d'enquête du premier ministre sur les groupements de sociétés ne fera pas rapport avant un an et comme, on l'a déjà signalé, elle n'étudiera pas l'efficacité de la loi sur les coalitions, le premier ministre peut-il au moins demander au ministre et au sous-ministre de la Consommation et des Corporations de déposer les nombreuses informations dont parle le sous-ministre et qui portent sur l'effet du groupement de sociétés et leur contribution à l'inflation, afin que les députés au moins aient accès à ces renseignements lorsqu'ils étudieront le bill C-73.

M. Trudeau: Il y a deux aspects à cette question, monsieur l'Orateur. Je crois que la Commission Bryce commence ses audiences la semaine prochaine et que le Nouveau Parti Démocratique y présentera un mémoire. C'est très bien et nous verrons quels sont ses arguments. Mais si je devais faire une suggestion quelconque, monsieur l'Orateur, ce serait que le député et son parti, plutôt que de s'intéresser à ces théories, appuient le programme du gouvernement qui limitera justement la hausse des prix de ces mêmes sociétés.

LA POUSSÉE INFLATIONNISTE—LES CAUSES NATIONALES ET INTERNATIONALES—LES VUES DU PREMIER MINISTRE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à ce sujet au premier ministre. J'ai l'impression qu'en juillet 1974, le premier ministre disait que l'origine de la poussée inflationniste était internationale, tandis que, pour nous, le problème était national. Je demande au premier ministre quel facteur est le plus important et quelle part des 11 p. 100 d'inflation est due à des causes nationales ou internationales.

M. l'Orateur: En toute justice, je doute que ce soit le genre de renseignement qu'un député puisse demander pendant la période des questions. Sans doute le député pourrait-il poser sa question différemment.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je demande au premier ministre si, selon lui, le taux d'inflation actuel de 11.2 p. 100 est d'origine principalement canadienne et dans quelle mesure.

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Dans une grande mesure, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La parole est au député de Fundy-Royal.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je n'ai plus qu'une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OMISSION DE L'INDEXATION DES FRAIS DE GARDE DES ENFANTS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances et je lui en ai donné préavis. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas choisi d'indexer les déductions à l'égard du coût de la garde des enfants? Et, en passant cette indexation qui a été tout d'abord proposée par le leader de mon parti, a été ridiculisée par le gouvernement, mais elle est maintenant considérée comme un important pas en avant.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, à mon avis, la disposition concernant l'indexation ne s'applique pas aux dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu relatives à la déduction des coûts de garde des enfants.

Une voix: Pourquoi cette disposition n'a-t-elle pas été annoncée avec les autres indexations, l'autre jour?

M. Macdonald (Rosdale): Je répondrai au député que, si cette mesure n'a pas été annoncée avec les autres, c'est parce qu'elle n'est pas prévue par la loi. Je suis prêt, il va sans dire, à étudier la question en vue du prochain budget.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION PORTANT SUR LES VOIES DE FAIT AU COURS D'ÉPREUVES SPORTIVES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme le ministre l'a avoué à la Chambre, les mesures que compte prendre le procureur général de l'Ontario relativement à la violence au hockey s'attaqueront uniquement aux actes qui relèvent du Code criminel à l'heure actuelle. Le ministre songera-t-il à modifier le Code criminel afin de préciser, puisque la ligne se servirait probablement alors des arguments utilisés dans l'affaire Forbes-Boucher au Minnesota, que les actes de violence au hockey et dans les autres sports professionnels, s'ils peuvent être considérés comme des assauts criminels à l'extérieur du monde des sports, seront bien jugés et considérés comme des assauts criminels.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que la difficulté qui s'est posée au Minnesota se poserait au Canada, mais j'examinerai volontiers le Code criminel et, puisque je rencontrerai très prochainement le procureur général de l'Ontario pour discuter d'un certain nombre de questions, j'en profiterai pour lui en parler.